



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

**1. Intitulé du projet**

Aménagement de parkings au niveau de la base de loisirs du lac de Caniel (76)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)****2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE

Nom, prénom et qualité de la personne

M. Gérard COLIN, Président

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 9 8 3 9 0 0 0 1 3

Forme juridique

Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1****3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	555 places de stationnements sont prévues ainsi que 4 places PMR et 9 places bus. Le détail est présenté ci-après : Parking salariés : 29 places + 4 PMR Parking P1 : 293 places + 10 places (Nord) + 4 places bus Parking P2 : 202 places Parking "RD" : 21 places + 5 places bus
a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	

**4. Caractéristiques générales du projet****Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire****4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet prévoit le réaménagement des parkings de la base de loisirs du lac de Caniel.

Pour ce faire, d'une part le projet prévoit la requalification de plusieurs zones de stationnements existantes:

- Parking P1 le long du lac (côté ouest) : 293 places + 10 places (nord) + 4 places bus
- Parking P2 au sud-ouest du lac : 202 places
- Parking salarié au nord du parking P1 : 29 places + 4 PMR
- Parking le long de la RD268 : 21 places + 5 places bus

D'autre part, le projet prévoit de revoir le fonctionnement et de travailler sur la fluidité de ce parking. Ainsi, l'entrée s'effectuera par le sud et la Route Départementale n°268, en cours de déclassement, jouera le rôle de contre allée de délestage.

Un tronçon de cette voie départementale sera en sens unique (de la sortie du parking 1 à l'entrée sud 1 pour les véhicules venant de Vittefleury vers le centre-ville de Cany-Barville). Le double sens est rétabli à la sortie du parking 1 pour aller vers Vittefleury. Ainsi, le sens unique de circulation est conservé et l'entrée du lac sécurisée.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les objectifs du projet sont :

- optimiser le fonctionnement du parking ;
- privilégier le fonctionnement et la fluidité du parking ;
- sécuriser l'entrée du parc.
- améliorer la perception naturelle du site
- sécuriser les cheminements doux depuis le parking vers le site
- gérer les eaux pluviales des parkings
- réparer la voirie dégradée

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux seront réalisés de manière à limiter l'impact sur l'accès au site.

Ils consisteront à décroûter les revêtements de surface existant, reprofiler les voies et les places de stationnement et refaire une couche de roulement en matériau hydrocarboné. Des noues seront creusées entre les parkings et des espaces de rétention (fossés de stockage) seront requalifiés le long des voies.

Les travaux seront réalisés en dehors de la période estivale (Février à Mai et Octobre à Décembre)

Les travaux seront réalisés par demi-chaussée, et à l'avancement, de manière à libérer au plus vite les zones terminées.

Les ouvrages de rétention et de régulation des eaux pluviales seront disposés en début de chantier et des filtres disposés aux exutoires (pour éviter les relargages de matière en suspension)

Les mats d'éclairage existant seront conservés en lieu et place.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'aménagement prévu souhaite optimiser le fonctionnement actuel du parking de la base de loisirs du lac de Caniel.

Pour cela, l'entrée s'effectuera par le sud et le visiteur cherchera alors sa place à partir de ce point en remontant vers le nord (P1) ou vers le parking (P2). Celui qui veut se garer au nord peut s'en approcher au maximum et s'il ne trouve pas de place, il pourra revenir alors par la Route Départementale 268. Cette dernière devrait être déclassée et jouera le rôle de contre allée de délestage.

Un tronçon de cette voie départementale sera en sens unique ; de la sortie du parking 1 à l'entrée sud 1 pour les véhicules venant de Vittefleury vers le centre-ville de Cany-Barville. Le double sens est rétabli à la sortie du parking 1 pour aller vers Vittefleury. Ainsi, le sens unique de circulation est conservé et l'entrée du lac sécurisée. Des aires de stationnement le long de la route départementale 268 sont également prévues.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Cet aménagement (requalification de l'existant) est un préalable au programme global de requalification de la base de loisirs de Caniel en cours d'élaboration.

La route départementale est en cours de déclassement. Si la procédure n'était pas finalisée au moment des travaux, ceux-ci se feraient en totale concertation avec le Conseil Départemental (déjà contacté).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelles cadastrales concernées par le projet : n°277a partie, n°281a partie, n°282a partie et n°739 partie de la section OA.	La surface du projet est de 28 800 m <sup>2</sup> au total.

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

CLASVILLE  
Parcelles cadastrées section OA : n° 277a partie, n°281a partie, n°282a partie et n°739 partie

coordonnées géographiques<sup>1</sup>

ong. 00° 63' 19" 78    at. 49° 79' 82" 54

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' "    Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

ong. ° ' "    at. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?    Oui     Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?    Oui     Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project details]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce dossier fait partie intégrante d'un programme global de requalification de la base de loisir de Caniel faisant l'objet d'une étude d'impact et dossier Loi sur l'Eau (dossier unique) en cours de rédaction (et déposé pour instruction en Février 2019).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelles cadastrales concernées par le projet : n°277a partie, n°281a partie, n°282a partie et n°739 partie de la section OA.	La surface du projet est de 28 800 m <sup>2</sup> au total.

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

CLASVILLE

Parcelles cadastrées section OA : n° 277a partie, n°281a partie, n°282a partie et n°739 partie

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 63' 19" 78 Lat. 49° 79' 82" 54

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'emprise de la ZNIEFF de type II (230015791) "LA VALLEE DE LA DURDENT"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 1ère échéance des infrastructures de transport terrestres dans le département de Seine-Maritime a été approuvé le 23 mai 2013. La 2ème échéance a été approuvée le 16 janvier 2015. Ces documents concernent les grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'Etat.  Le site n'est toutefois pas concerné.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par la servitude AC 2 : Protection des monuments naturels et sites protégés. Le site inscrit "Vallée de la Durdent" recouvre la zone d'étude. De plus l'extrémité sud de la zone d'étude est concernée par les périmètres de protection de deux monuments historiques : le Manoir de Caniel et a maison du maître.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Clasville et les communes limitrophes de Vittefleury et Cany-Barville sont concernées par le PPRN Inondations qui concerne La Durdent. D'après le site Géorisques, la zone du projet se trouve comprise dans le zonage réglementaire "Prescription hors zone d'aléa".
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site inscrit « LA VALLEE DE LA DURDENT » recouvre la zone du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne recoupe aucun site Natura 2000. Précisons que les sites les plus proches se trouvent à plus de 5 km : La ZSC FR2300146 "Bois de la Roquette" se trouve à environ 5,5 km au sud du projet, la ZSC FR2300139 "Littoral Cauchois" se trouve à 6 km au nord de la zone d'étude et la ZPS FR2310045 "Littoral Seino-Marin" est située à 6,5 km au nord de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est pas concernée par un site classé. Le site classé le plus proche se trouve à 8,5 km au sud-est du projet, il s'agit du Parc du Château d'Auffay à Oherville.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux seront exportés et mis en décharge de classe 3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, la zone du projet est anthropisée puisque des parkings existent déjà.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact ni sur les habitats, ni sur une espèce inscrite au Formulaire Standard de Données compte tenu de la distance des sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement, des parkings se trouvent déjà dans la zone du projet. En effet, le but du projet d'aménagement est d'optimiser le fonctionnement du parking.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Vallée de la Durdent est couverte par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Toutefois la zone du projet n'est pas répertoriée comme "zone rouge" au PPRI. La zone d'étude se trouve en zone blanche qui correspond aux zones non soumises à l'aléa inondation mais pouvant contribuer au risque. Notons que la zone rouge se trouve à environ 500 m au nord-est du site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, la circulation des camions et des engins de chantiers pourra être source de bruit direct mais temporaire, perceptible par les riverains les plus proches ainsi que par les usagers de la base de loisirs Pendant la phase d'exploitation, les déplacements de véhicules généreront du trafic interne au site, sans impact sur les circulations hors de ce périmètre. Le projet ne modifiera pas le constat sonore actuel. Le but du projet est en effet d'optimiser le fonctionnement du parking en le rendant plus fluide
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les déplacements de véhicules généreront un bruit ponctuel et limité, interne au site. Le site étant implanté dans une base de loisirs, le bruit lorsqu'il existera n'engendrera aucun impact sur des riverains.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Toutefois, signalons que des vibrations pourront être émises par les engins de travaux publics et par les camions en transit durant le chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il va engendrer des rejets d'eau pluviales qui, après avoir été tamponné dans des noues et des espaces de tamponnement qui seront créés, rejoindront le milieu récepteur.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les travaux de requalification des parkings s'intègrent dans un projet globale d'aménagement de la base de Loisir de Caniel.

Conformément aux textes en vigueur, une analyse des effets cumulés du présent projet avec les autres projets connus à proximité a été réalisée. Sur les trois projets identifiés, seul celui du golf de Saint-Riquier-es-Plains et de la piste cyclable Canyon Lingerie présente des effets cumulés avec l'aménagement de la base de loisirs. En l'occurrence, il s'agit d'effets cumulés positifs sur l'activité touristique locale.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Note explicative du projet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Cany Barville

le, 26 octobre 2018

Le Président

Signature



  
Gérard COLIN